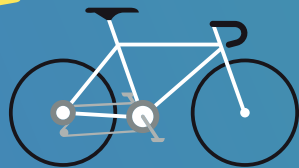


Les aides à l'achat d'un vélo

Entre le 15 août et le 31 décembre 2022,
les aides à l'achat nationales pour acheter un vélo
sont étendues.

**VÉLO
CLASSIQUE**



Je suis
un particulier
avec un revenu fiscal de référence
par part inférieur ou égal à 6 300 €
ou une personne en situation
de handicap
et j'achète ...

AIDE DE
150 €
MAXIMUM/VÉLO

Je suis
un particulier
avec un revenu fiscal de référence
par part inférieur ou égal à 13 489 €
et j'achète ...

Je suis
**une personne
morale** (entreprise,
association, collectivité, ...)
et j'achète ...

Je suis
**un particulier
ou une personne morale**
(entreprise, association, collectivité, ...)
et je me débarrasse d'un véhicule
ancien ou polluant (camionnette ou voiture)
et j'achète ...



**VÉLO
À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE**



AIDE DE
400 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
300 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER
SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE
PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 300 €
OU SI PERSONNE EN SITUATION
DE HANDICAP

+1 000 € SI VOUS ÊTES
DANS UNE ZONE À FAIBLE
ÉMISSION (ZFE)
ET BÉNÉFICIEZ
D'UNE AIDE LOCALE

**VÉLO CARGO, VÉLO ALLONGÉ,
VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION
DE HANDICAP, VÉLO PLIANT
(ÉLECTRIQUE)**



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER
SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE
PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 300 €
OU SI PERSONNE EN SITUATION
DE HANDICAP

+1 000 € SI VOUS ÊTES
DANS UNE ZONE À FAIBLE
ÉMISSION (ZFE)
ET BÉNÉFICIEZ
D'UNE AIDE LOCALE

**VÉLO CARGO, VÉLO ALLONGÉ,
VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION
DE HANDICAP, VÉLO PLIANT
(NON ÉLECTRIQUE)**



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

**REMORQUE
ÉLECTRIQUE
POUR VÉLO**



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

1.
TOUTES LES AIDES
SONT PLAFONNÉES
À 40 % DU COÛT
D'ACHAT.

2.
SEULS LES VÉLOS
NEUFS SONT
CONCERNÉS.

3.
UNE PERSONNE
NE PEUT BÉNÉFICIER
DU BONUS VÉLO
QU'UNE SEULE FOIS.

4.
POUR DEMANDER
UNE AIDE :
WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR